

Annie SAUNIER

**CARTHAGENE DES INDES ET LA FLIBUSTE, VUES
DEPUIS LES ILES FRANÇAISES :
LES EPISODES DE 1696 ET 1740.**

The privateers of the French Antilles and Cartagena (1697 to 1740)

Using source material from the departmental archives of Martinique, mostly part of the “Correspondance Générale”, we are going to discuss the activities of the privateers and their contribution to the interventionist military policy of France against the Spanish possessions on the Main, especially against the port of Cartagena of the Indies. We will try to shed some light on their often complex situation at those points in time when alliances change or when treaties are signed in Europe, news of which reaching the islands of the Caribbean only late. This is a situation giving rise to rumours convenient for opportunistic or marginal activities. We are going to ask to what extent these men of various origins serve the diplomatic intentions of the French monarchy, the ambitions of governors and local administrators, the specific interests of the colonists, and, of course, the interests of their own enrichment. When, due to their activities which are sometimes difficult to control, do these men become inconvenient to the central government? Or, on the other hand, how can their suppression still serve the aims of official policy?

How is the uncertainty of their condition reflected in their various labels? There are corsairs who have official status and are publicly recognised, privateers and buccaneers who are tolerated, marauders who are disavowed and condemned, but there are also slaver captains who are simple merchants. What sort of personalities do emerge among these men? Some of them integrate local society and become honoured and admired, others however are denounced and hanged. To what extent do some of them, victims of international policy, to which they are mere pawns, pass from one type of status to another, be it due to the passage of time or reasons of state?

*

Après avoir retracé le film des évènements, de 1696 à 1742, en deux temps, l’attaque française sur Carthagène en 1696-1697, puis la crise de 1740, l’auteur étudie, à partir des correspondances à l’arrivée, conservées sur microfilm aux Archives départementales de la Martinique les flibustiers

engagés dans les forces françaises lors des conflits maritimes de 1696 et 1740 : recrutement, statut et actions. Puis s'attache à une analyse des difficultés de l'information et aux aléas des transmissions qui contribuent à amplifier le rôle particulier de ces troupes d'exception.

*

En nous penchant sur ce que les Archives Départementales de la Martinique, et tout particulièrement la source des correspondances¹ adressées par les représentants des autorités françaises installés à la Martinique à Versailles conservaient se rapportant à la cité de Carthagène des Indes durant l'ancien régime, spécialement sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, nous avons trouvé un bel ensemble de documents² s'intéressant au sort de Carthagène vu depuis la Martinique, et non depuis Saint-Domingue, même si cette dernière belle colonie joue bien évidemment son rôle et se trouve mentionnée à diverses reprises. Nous avons ici d'abord, des informations précieuses sur une première crise en 1696, attaque menée par les Français avec l'escadre de Pointis, soutenue par une participation de flibustiers locaux, et les retombées de cette affaire sur le monde spécifique de ses flibustiers, sous l'observation attentive des Anglais, dans les dernières années du XVII^{ème} siècle. Puis un second temps s'articule sur l'année 1740, où suite à un renversement des alliances européennes, ce sont les Anglais, menés par l'amiral Vernon, qui lui aussi recrute localement des hommes, qui se portent à l'attaque contre la Côte espagnole et évidemment Carthagène, opération suivie avec intérêt et inquiétude par les Français, cette fois. Cet ensemble documentaire nous permet, après avoir d'abord présenté le film des événements, d'aborder deux pistes de réflexion que nous vous proposons ici. Dans un premier temps, nous tenterons de cerner le rôle des divers participants aux activités militaires navales : escadres officielles de marins professionnels venus des métropoles européennes, corsaires européens dotés de lettres de courses et engagés locaux, flibustiers et boucaniers, dont le rôle évolue entre la campagne officielle, ses débordements puis la période des négociations, trêves et paix. Dans un second moment, nous porterons notre analyse sur la circulation de l'information, ses acteurs et ses modalités, et les incertitudes importantes que font peser sur la politique de sécurité des îles les aléas de la collecte des informations sur place et plus encore à Versailles.

¹ Série C8 A des Archives Départementales de la Martinique, notées désormais A.D. Mart., consultée en microfilms dont la référence sera aussi portée.

² Environ une trentaine, dont les cotes seront données au fil de leur exploitation.

Le film des évènements, de 1696 à 1742.

Carthagène³ constitue à la fois une forteresse impressionnante sur la côte de la Nouvelle Espagne, le point de chargement des galions destinés à approvisionner le royaume d'Espagne en métaux précieux extraits du sous-sol de la Colombie actuelle, et la base de l'escadre qui est destinée à protéger la navigation commerciale entre Espagne et Amérique espagnole dans l'espace caraïbe. L'attaquer c'est à la fois toucher le moral des autorités espagnoles convaincues de l'invulnérabilité de leur place, et s'assurer dans un coup de force qui n'envisage pas une conquête réelle mais bien un pillage, un riche butin. C'est aussi, dans une moindre mesure, désorganiser pour quelque temps la maîtrise de cet espace maritime contrôlé par la marine ibérique et, aux yeux des autres puissances intéressées à ce secteur, - Anglais, Hollandais - montrer la force de la flotte royale française, la capacité à mobiliser les colons des Iles françaises, et les prétentions de la France à conserver une position au moins « seconde » dans ce périmètre. Les Anglais tenteront le même type d'opération en 1740.

L'attaque française sur Carthagène en 1696-1697⁴.

Une escadre française, commandée par M. de Pointis⁵, intervient dans les eaux de la Caraïbe, et renforce ses effectifs avec l'aide de forces locales, constituée de flibustiers massivement de Saint-Domingue, mais aussi dans une moindre mesure de Martinique et de Guadeloupe, sous la direction spécifique de M. Ducasse⁶, lui-même dominguois. La nouvelle de l'expédition ou « croisière » est donnée dès 1696⁷. Les informations précises sur l'attaque de la cité ne parviennent aux autorités françaises que courant

³ Alexandre Olivier Oexmelin, dans son *Histoire des aventuriers, flibustiers et boucaniers qui se sont signalés dans les Indes, contenant ce qu'ils y ont fait de remarquable*, Paris, réédition de 1971, deux tomes, 395 et 402 p., donne une bonne description de la ville, séparée en ville haute et ville basse ou faubourg. La ville haute est protégée de fortifications « bonnes et assez régulières », et de ses trois forts de protection sur la côte : Saint Lazare, Sainte Croix et Boucachic, tome 2, 6ème partie, chapitre 3, pp. 228-230.

⁴ Alexandre Olivier Oexmelin, dans son *Histoire des aventuriers, flibustiers et boucaniers qui se sont signalés dans les Indes, contenant ce qu'ils y ont fait de remarquable*, Paris, réédition de 1971, deux tomes, 395 et 402 p., relate cet épisode dans la sixième partie, chapitre 3, pp. 215-267, dans un style très laudatif mais avec de très nombreuses précisions techniques.

⁵ De Pointis, Jean Bernard Louis Desjean ou de Saint-Jean, né en 1645, à Loches; capitaine de vaisseau en 1685; a participé aux expéditions d'Alger, sous les ordres de Duquesne (1682), de Beachy Head, près de Brighton, auprès de Tourville (1690), de Méditerranée (1691). A écrit en 1698 une *Relation* de la prise de Carthagène des Indes. Participe ensuite au siège de Gibraltar (1704) et meurt en 1707 à Chamouigny sur Marne.

⁶ Ducasse, Jean-Baptiste, gouverneur de Saint-Domingue.

⁷ A.D.Mart., C8 A 9, f° 219; 1 Mi 266.

juin-septembre. Robert⁸ donne dès le 19 juin 1697 des précisions sur l'expédition de Pointis⁹, D'Amblimont¹⁰ en livre également à ce moment¹¹. Une lettre adressée par le président de La Barbade au général Codrington¹², datée du 23 juin 1697 est saisie sur un navire anglais capturé par les Français¹³. Le 28 septembre 1697, Robert apporte de nouvelles informations plus détaillées sur la prise de la ville, le conflit qui y opposa le chef de l'escadre Pointis aux flibustiers, et le pillage perpétré ensuite par les flibustiers mécontents de la répartition du butin¹⁴. Ensuite, de 1698 à 1700, divers rappels concernant les difficultés du règlement du litige intervenu sur le partage du butin, et donc la rétribution des flibustiers demeurent à l'ordre du jour. Chemin faisant, certains flibustiers forts mécontents versent dans l'illégalité, donc la piraterie ou comme le disent de manière édulcorée nos sources, « *se tournent forbans* », même si leur chef, Ducasse, maintient un profil bas et affirme une allégeance au pouvoir royal, face à une demande de restitution de canons et que la plupart d'entre eux, selon les sources officielles, utilisent les grâces accordées pour contribuer au rétablissement de Saint-Domingue, attaquée par les Anglais en représailles (?) ou plutôt par opportunisme, lors de l'expédition de Pointis qui avait nécessairement dégarni en hommes la défense de la colonie¹⁵. Ensuite, de façon irrégulière entre 1702 et 1712, nous relevons des notations concernant des informations sur la personne du gouverneur de Carthagène¹⁶, des préoccupations concernant l'annonce d'une croisière anglaise devant Carthagène¹⁷ ou encore

⁸ Robert, François, Roger, appartient au milieu judiciaire, accomplit diverses missions diplomatiques, nommé intendant des îles du vent en janvier 1695 ou il arrive en août ou septembre. Se préoccupe beaucoup de la défense de la Martinique. Nommé en 1702 à Dunkerque, retardé par la guerre, il s'embarque finalement pour Brest en 1703, où il mourra le 25 avril 1736.

⁹ A. D. Mart., C8 A 10 f° 97 ; 1 Mi 267.

¹⁰ D'Amblimont, Thomas, Claude, Rénart de Fuchsamberg, comte, gouverneur général de 1696 à 1700.

¹¹ A.D. Mart., C8 A 10, f° 79 ; Mi 267.

¹² Codrington, amiral anglais.

¹³ A.D. Mart., C8 A 10, f° 74 ; 1 Mi 267.

¹⁴ A.D. Mart., C8 A 10, f° 110, 1 Mi 267.

¹⁵ A.D. Mart., C 8 A 10, f° 189 ; lettre de Ducasse concernant la restitution de trois canons provenant de Carthagène et réclamés par la Couronne ; et F° 356 ; 1 Mi 267, note que les grâces accordées aux flibustiers sur le pillage de Carthagène ont contribué au rétablissement de la colonie de Saint-Domingue, 1698 ; puis C 8 A 13, f° 190, 1 Mi 270, 1700, plainte de flibustiers de Saint-Domingue concernant la répartition des produits du pillage, demandes identiques des flibustiers de la Martinique et de la Guadeloupe.

¹⁶ A.D. Mart., C 8 A 14, f° 72, 1 Mi 272, bruits qui courent sur le compte de M. de Pimienta, gouverneur de Carthagène des Indes, transmis par Robert le 23 mars 1702.

¹⁷ A.D. Mart., C8 A16, f° 90, 1 Mi 275, lettre de Dyel du Parquet du 20 novembre 1706.

quelques plaintes émises par les autorités de Carthagène, qui désormais traitent avec la France, lesquelles se plaignent d'activités illicites de flibustiers ou corsaires français opérant dans les eaux ou sur les côtes de leur cité¹⁸. La région demeure donc instable, que ce soit du fait des états européens ou d'activités individuelles non ou mal contrôlées localement, et les préoccupations marquées par les autorités françaises témoignent de l'intérêt économique et stratégique de la cité de Carthagène.

Cependant, de 1712 à 1740, la documentation reste silencieuse, avant que n'éclate un nouveau conflit concernant Carthagène et initié cette fois par les Anglais.

La crise de 1740.

Nous nous trouvons alors dans la période dite de la guerre de l'oreille de Jenkins, un commerçant anglais auquel les Espagnols avaient coupé l'oreille en 1738. La victime mena une véritable campagne de mobilisation autour de son sort de malheureux essorillé, entraînant d'une part une réaction officielle, puisqu'il offrait un *casus belli* évident à saisir, et d'autre part un vaste mouvement d'opinion en Angleterre comme dans les îles, permettant au gouvernement de réaliser une politique belligérante à l'encontre des Espagnols.

Comme une bombe explosant au milieu du silence, la nouvelle stupéfiante de l'attaque menée contre Carthagène par l'amiral Vernon parvient aux autorités françaises de la Martinique. Dès le 24 mars 1740, Champigny¹⁹ écrit à son ministère de tutelle pour rapporter la nouvelle d'opérations navales effectuées par les Anglais sur les côtes de l'Amérique espagnole, avec à la solde la prise de Portobello et l'attaque de Carthagène²⁰. Le gouverneur des galions, don Blaize de Lesso ou Lezo, selon les divers documents, en avertit lui-même directement Champigny, gouverneur des Iles Françaises du vent de l'Amérique, en date du 30 mars 1740, information essentielle retransmise à la cour par lettre du 10 juin 1740²¹. Enfin, le 7 septembre, Champigny donne encore des nouvelles de l'attaque de Vernon contre Carthagène²². La crise perdure tout au long des années 1741-1742,

¹⁸ A.D. Mart., C 8 A 16, f° 372-373, 1 Mi 275, lettre de Vaucresson du 22 août 1708 ; et C 8 A 18, f° 309, 1 Mi 279, plainte du sieur D'Abadie-Poyferré, capitaine à Carthagène, contre le corsaire Jean Bon.

¹⁹ Champigny, marquis de, gouverneur général de 1728 à 1744, « intéressé par sa condition de colon au bien-être des pays qu'il administrait », selon Dessalle, dans le *Dictionnaire des hommes célèbres de la Caraïbe*, t. IV, p 176, dans l'article « gouverneur », Editions caraïbes,

²⁰ A. D. Mart., C8 A 51, f° 14, 1 Mi 166.

²¹ A. D. Mart., C 8 A 46, f° 149-152, 1 Mi 161.

²² A. D. Mart., C 8 A 51, f° 66, 1 Mi 166.

période durant laquelle les Français suivent avec attention les mouvements réels ou supposés de l'escadre de Vernon, utilisant toutes les compétences et observations possibles, quitte aussi à relayer de simples rumeurs qui s'avèrent parfois non fondées²³. La part des répercussions des changements d'alliances sur le continent européen se retrouve ainsi dans les eaux américaines avec une situation triangulaire entre colonies espagnoles des îles et de terre ferme, Antilles françaises et Antilles anglaises. Au premier événement de 1696-1697 opposant directement les Français aux Espagnols, avec un certain succès, sous l'observation attentive, inquiète et opportuniste des Anglais, dans la dernière période du règne de Louis XIV, au sortir de la Ligue d'Augsbourg, et avant l'affaire de succession d'Espagne répond la seconde crise de 1740, sous le règne de Louis XV, au sortir de la guerre de succession de Pologne, qui a concrétisé l'alliance entre France et Espagne. Les Anglais attaquent la puissance Ibérique dans ses colonies, sous le regard inquiet de la France, relayée par ses colonies américaines qui arguent de l'insécurité régnante pour développer leurs défenses. Cependant, en dépit de contacts directs et presque personnels entre les autorités de Carthagène et celles de France, et en particulier autour de la figure de don Blaise de Lezo, et de l'inquiétude amicale manifestée lors des nouvelles de sa maladie puis de son décès, les Français n'interviennent pas militairement, ni pour secourir Carthagène, ni contre les îles anglaises ou l'escadre de Vernon, se bornant à une neutralité frileuse.

²³ A. D. Mart., C 8 A 53, f° 333, 1 Mi 168, 13 juin 1741, bruit de la prise de Carthagène par les Anglais, selon le sieur Despres envoyé à Antigua, lequel a eu connaissance d'une lettre indiquant que le pavillon d'Angleterre était arboré au milieu de la ville; A. D. Mart., C 8 A 53, f° 341, 1 Mi 168, 29 juillet 1741, état de réjouissances dans les îles anglaises (Barbade, Antigua, Saint-Christophe), à la suite du port de Bocachica près de Carthagène; A.D. Mart., C 8 A 53, f° 346, 1 Mi 168, 30 juillet 1741, déclaration faite à son retour des côtes de l'Amérique espagnole par le sieur Paul Masson, capitaine d'un navire appartenant au sieur Lespinasse, nouvelles des attaques anglaises contre Carthagène; A.D. Mart., C 8 A 53, f° 354, 1 Mi 168, 16 septembre 1741, lettre de Champigny donnant des nouvelles reçues de l'échec de l'attaque anglaise contre Carthagène, bruits relatifs aux mouvements des escadres anglaises; A.D. Mart., C 8 A 53, f° 356, 1 Mi 168, 10 octobre 1741, nouvelles de l'affaire de Carthagène; A.D. Mart., C 8 A 53, f° 360, 1 Mi 168, 29 octobre 1741, nouvelles des mouvements de l'escadre anglaise et bruit de la mort de Don Blaise; A.D. Mart., C 8 A 53, f° 378, 1 Mi 168, 18 décembre 1741, confirmation de la mort de Don Blaise; A.D. Mart., C 8 A 54, f° 166, 1 Mi 169, 26 mars 1742, nouvelles de l'escadre de l'amiral Vernon; A.D. Mart., C 8 A 54, f° 168, 1 Mi 169, 9 mai 1742, renseignements sur les mouvements des forces anglaises et espagnoles et sur la traite aux côtes d'Amérique espagnole, Vernon se prépare à une nouvelle attaque contre Carthagène; A.D. Mart., C 8 A 54, f° 187, 1 Mi 169, 23 mai 1742, bruits d'une nouvelle attaque de Vernon contre Carthagène; A.D. Mart., C 8 A 54, f° 191, 1 Mi 169, 24 mai 1742, nouveaux renseignements sur le mouvement de l'escadre anglaise de l'amiral Vernon.

Sur un peu plus d'un siècle, le fil de ces événements nous a conduit à nous poser deux questions indirectes auxquelles nous nous efforcerons maintenant de répondre. D'abord, comment sont constituées les troupes navales, françaises comme anglaise, lors de ces deux conflits ? Quelle part y occupent les hommes des îles ? Comment sont-ils désignés et considérés ? Quel rôle précis leur revient dans ces opérations ? Quel est leur devenir, après les opérations ? Ensuite, nous nous préoccupons, dans le contexte de ces deux événements, des voies mouvantes de l'information, de sa collecte et de sa transmission, en tentant d'analyser les incidences sur la politique maritime internationale que génèrent la diversité des sources utilisées, le choix et la critique des types d'informations et d'informateurs, les aléas et la lenteur des transmissions.

Les flibustiers²⁴ et les autres dans les forces engagées lors des conflits maritimes de 1696 et 1740.

Lors des deux moments forts de cette étude, si les analyses des informateurs français distinguent avec assez de précision les divers participants à la croisière montée par de Pointis, et Ducasse, ils s'avèrent bien moins clairs et prolixes en ce qui concerne les composantes de l'expédition de Vernon. Cependant, la mécanique semble identique dans les deux situations. Une flotte venant de la métropole, France ou Angleterre en l'occurrence, confiée à la direction d'un militaire appliquant les ordres d'une politique internationale dans le respect du jeu des alliances européennes se déploie sur la Mer Caraïbe et la côte américaine espagnole. Les auteurs parlent alors de l'escadre de Pointis²⁵ ou de celle de Vernon²⁶. A ce noyau dur s'adjoint un contingent local levé dans les Antilles concernées. M. de Pointis recrute des flibustiers surtout à Saint-Domingue, mais aussi dans une moindre mesure en Guadeloupe et à la Martinique, qu'il associe à ses troupes continentales sous le commandement du sieur Ducasse, habitant de Saint-Domingue²⁷. Les flibustiers sont des hommes d'aventure de mer, qui passent

²⁴ Mourre. M. *Dictionnaire historique*, T. 6 éd. de 1996, p. 2156, donne l'étymologie *vrijbuijter*, pillard, en néerlandais, et l'équivalence frères de la côte, et mentionne comme un de leurs derniers exploits la prise de Carthagène en 1697, sans même mentionner Pointis ou Ducasse.

²⁵ A.D. Mart. C 8 A 10, f° 74 et 110, 1 Mi 267, 1697. Alexandre Olivier Oexmelin, *op. cit.*, tome 2, p. 216, précise bien : « *cette expédition se distingue des autres en ce qu'elle a été exécutée dans un temps de guerre ouverte, par des troupes régulières...* ». Il donne la liste des navires de l'escadre et leur commandement, développe les préparatifs.

²⁶ A.D. Mart. C 8 A 46, f° 149, 1 Mi 161, 1740, et C 8 A 51, f° 152, 1 Mi 166, 1740.

²⁷ A.D. Mart. C 8 A 10, f° 74, 110, 189, 367-369, 1 Mi 267, 1697 et 1698 ; C 8 A 12, f° 190, 1 Mi 270, 28 juin 1700 ; C 8 A 16, f° 90, 1 Mi 27, 2 novembre 1706. Alexandre Olivier Oexmelin, *op. cit.*, tome 2, p. 217 indique que deux mois auparavant, un envoyé de Pointis

d'activités d'exploitation terrienne en temps de paix à la guerre maritime au gré des circonstances. Leur particularité, en égard aux troupes régulières, oblige à un double commandement qui n'est qu'un pis aller. Le recours à ces forces levées localement permet d'une part de s'adjoindre des individus bien au fait des conditions locales : climat, disponibilités en vivres autochtones, navigation, langues usitées, et possédant sans doute des contacts permettant la poursuite des opérations²⁸. D'autre part, il permet d'obtenir rapidement une masse importante de combattants, en diminuant les frais du recrutement : moins de transport, les flibustiers venant avec leurs propres navires²⁹, moins de temps dans l'engagement, donc de solde, d'autant qu'ils sont rétribués en grande partie au butin, tout en créant sans doute plus facilement un état de surprise des adversaires. Ainsi cinq mille hommes au total sont présents à Carthagène en 1697³⁰. Ajoutons que ces flibustiers sont utilisés d'abord initialement et officiellement comme éclaireurs et initiateurs de la campagne, donc essuient le feu avant la troupe régulière³¹. Mais ces hommes s'estiment lésés au cours de la première et officielle distribution de butin lors de la prise de la ville... Alors que l'escadre légale de Pointis quitte le théâtre des opérations, ayant réalisé sa mission officielle, les flibustiers reviennent sur la cité, l'attaquent à nouveau, la prennent et la pillent d'abondance³². Nous

auprès du gouverneur Ducasse lui a demandé d' « assembler le plus de flibustiers, d'habitants, de boucaniers ou de chasseurs et de nègres qu'il pourrait trouver sur la côte ».

²⁸ Alexandre Olivier Oexmelin, *op. cit.*, tome 2, p. 232, précise qu'à l'arrivée sur la côte de Carthagène, : « Les flibustiers, qui connaissaient le pays, conseillèrent de traverser les bois, assurant que par ce moyen on marcherait à couvert et que c'était le plus court chemin pour arriver à Boucachic ».

²⁹ Alexandre Olivier Oexmelin, *op. cit.*, tome 2, p. 226, explique, concernant les flibustiers « que leur armement se fait à leurs dépens et que c'est à leurs risques et périls qu'ils entreprennent des courses ».

³⁰ A.D. Mart. C 8 A 10, f° 74, 1 Mi 267, 1697.

³¹ Alexandre Olivier Oexmelin, *op. cit.*, tome 2, p. 232, les flibustiers font partie de la vague de 3000 hommes qui marche en forêt par des sentes étroites et dangereuses pour prendre Boucachic, puis à nouveau, p. 237-238 ils sont envoyés attaquer et piller un monastère à la suite du refus de reddition du gouverneur de Carthagène, faisant ainsi office « d'épouvantail », hélas sans grand succès pour eux car le monastère avait évacué des trésors... , p. 25 sv. , ils sont chargés de tenir les forts après la signature de la capitulation, mais c'est la troupe régulière seule qui pénètre dans la ville et organise le prélèvement systématique du butin. p. 256, lors du départ, les flibustiers sont embarqués les derniers, faisant donc office d'arrière garde, alors que le fort Saint-Lazare et celui de Boucachic sont détruits.

³² Alexandre Olivier Oexmelin, *op. cit.*, tome 2, p. 257 A la suite de leur mécontentement devant la répartition officielle du butin, ils regagnent Carthagène, dont les protections détruites leur permette un pillage facile. Oexmelin dit alors, à la fois naïf, candide par rapport aux implications de cette mésentente entre troupe régulière et flibustiers « Je ne doute point qu'ils n'y aient commis toutes sortes de destructions. On peut juger des cruautés qu'ils sont

sommes en droit de nous demander, compte tenu de la non intervention de Pointis lors de cette affaire, et de la magnanimité manifestée ensuite par les autorités françaises des colonies, comme de l'apparent laissez-faire de la Cour, si *in fine*, leur utilisation indirecte comme dernière vague d'assaut, chargée du pillage, donc de la « sale besogne » que ne revendiquent pas les autorités officielles, mais qu'elles tolèrent et couvrent par la suite, ne permettent pas de pouvoir à l'occasion brandir la menace des flibustiers pour effrayer des ennemis ou restaurer la sécurité localement³³. Ces flibustiers, désignés comme habitants³⁴ de Saint-Domingue, s'estiment cependant encore lésés par les autorités françaises. Leur pillage individuel de Carthagène ne leur paraît pas suffisant. Ils réclament donc satisfaction. Ducasse, gouverneur de Saint-Domingue devient leur porte-parole officiel dans leurs démêlés avec les autorités françaises pour se faire régler ce que les textes désignent symboliquement ou pudiquement sous la périphrase « masse de Carthagène » ou « lots de Carthagène »³⁵, lesquels consistent, du moins en grande partie, en la capture d'esclaves qu'ils peuvent ensuite négocier ou racheter à moindre coût. Il est du coup bien évident que ces gentilshommes de fortune de mer lorsqu'ils reprennent pieds sur la terre, et en période de paix, adoptent ou

capables d'exercer par celles qu'ils ont si souvent exercées. Accoutumés au sang, on les a vu en répandre dans les rencontres, plus par inclination que par nécessité, et, suivant cet instinct barbare, traiter les hommes comme des animaux. Car enfin, pour peu qu'ils eussent eu d'humanité et de bon sens, n'auraient-ils pas fait réflexion que ceux de Carthagène ne devaient pas être responsables de leur mécontentement et qu'ils ne pouvaient rien exiger d'eux après une capitulation aussi authentique que celle que l'on venait de conclure ? Mais uniquement attachés à leurs droits, ils ne se mettent guère en peine de celui des gens. » Les flibustiers se retrouvent ainsi implicitement condamnés moralement pour une action qui semblait inéluctable et qu'il semble bien improbable qu'elle n'ait point été envisagée, anticipée, voire finalement encouragée en sous main par le commandement officiel ...

³³ Alexandre Olivier Oexmelin, *op. cit.*, tome 2, p. 220-222, rapporte qu'au tout début de l'expédition, avant l'embarquement des flibustiers à Petit-Goyave, une rixe intervient, qui provoque une tentative de sédition de la part des flibustiers. Grâce à la diplomatie de Pointis et Ducasse tout rentre dans l'ordre, mais l'auteur distille cette phrase fort révélatrice : « *On se réconcilia avec eux (les flibustiers) et l'on fit en sorte que la férocité de leur esprit s'accommodât avec la douceur de celui des troupes régulières, ce qui a continué pendant toute l'entreprise* ».

³⁴ C'est le terme le plus usité dans les actes des archives, mais Oexmelin lui est plus nuancé, cf. note n°27, ci-dessus.

³⁵ A.D. Mart. C 8 A 10, 1 Mi 267, f° 110, 1697, « *M. Du Casse suivy des flibustiers et gens de la Côte de Saint-Domingue* ». Nous entendons ici gens de la Côte comme l'appellation « frères de la côte » associations de gens d'aventures de mer, boucaniers au mieux, souvent interlopes, oscillant entre contrebande et piraterie en temps de paix, et pouvant apporter leur sinistre efficacité lors des campagnes militaires ponctuelles, plutôt que comme une simple localisation géographique sans beaucoup de signification, autre que pêcheurs, marins, gens de mer.

retournent peut-être à leurs activités antérieures d'habitants, planteurs ou négociants. D'ailleurs les Anglais ne s'y trompent point, puisqu'en 1697, en manière de représailles, après avoir capturé cinq vaisseaux de flibustiers de retour de Carthagène, ils lancent une expédition sur Petit Goyave « *dans laquelle ils ont fait un tort assez considérable aux habitants dudit lieu* », à tel point que Robert considère que la colonie de la Côte est gravement « *diminuée* » et affaiblie « *par la détention d'un grand nombre de flibustiers, la perte d'autres et le dommage de Petit-Goyave* », au point de solliciter des secours, surtout en navires, de la Cour³⁶. Plus tard, le 11 juillet 1698, une autre lettre précise « *il est très constant que la grâce que Sa M[ajesté] a accordé aux flibustiers de Saint-Domingue en leur faisant donner [Ciii/ 1 L] livres sur le provenu des prises faites par l'armement de M de Pointis contribuera beaucoup au restabliss [ement] de cette colonie, d'autant que la plupart de ces flibustiers auront par là les moyens d'être habitants et de faire plusieurs établissements nouveaux* »³⁷. Les flibustiers servent donc les intérêts de la Couronne, au moins autant que les leurs propres. Leur indiscipline, relative est néanmoins contrôlée, du moins en la personne de Ducasse, qui ayant conservé des prises faites à Carthagène, trois pièces d'artillerie, se voit sommé de les restituer au Roi. La réponse qu'adresse Ducasse à cette occasion témoigne de sa bonne volonté. Il restitue les canons sans discussion aucune, et même se démarque de toute idée éventuelle d'opposition en arguant qu'il « *ne les avait retenu sur le don qui luy en avoit esté fait par les habitans et flibustiers de Saint-Domingue que pour les placer au Port de Paix, comme un monument de gloire qui conserveroit le souvenir de cette expédition* »³⁸. Mais ces flibustiers utiles à la Couronne, récompensés par elle, à l'instigation des autorités locales³⁹, assimilés, en tout ou partie, aux occupants des îles, peuvent, hors des besoins militaires officiels pour lesquels ils sont sollicités en qualité de sujet du roi, se muer en gêne. Alors, ils se retrouvent fustigés par l'appellation péjorative de

³⁶ A.D. Mart. C 8 A 10, 1 Mi f° 120-124, 1 Mi 267, 1697. Oexmelin, cf. plus haut note 3, précise avec détail les conditions de préparation des hommes, centrés sur Petit Goyave, leur activité et aussi dans une moindre mesure leur mécontentement, ainsi, de manière voilée, que leur utilisation "différée" par la flotte de M. de Pointis ...

³⁷ A.D. Mart. C 8 A 10, 1 Mi f° 368 v°- 369 r°, 1 Mi 267, 1698.

³⁸ A.D. Mart. C 8 A 10, 1 Mi f° 189, 1 Mi 267, 1698.

³⁹ A.D. Mart. C 8 A 12, 1 Mi f° 196, 1 Mi 270, 1700. « *J'ay cru devoir vous supplier, Monseigneur, en faveur des flibustiers établis à la Martinique et autres isles françaises d'ordonner à Saint-Domingue qu'ils soient traittez de même que ceux établis à Saint-Domingue, il ne paroist point qu'il soit juste d'en user autrement, ils sont également sujets du Roy, ils ont également fait leur devoir à l'expédition de Carthagène, ils ont également leur part dans le fonds dont on s'est servy pour avoir des nègres des compagnies avec lesquelles on a traité ...* ».

« *forbans* ». Un personnage considérable, bien connu et respecté à son époque, M. de La Flocelière, n'échappe pas à cette dégradation, même si sa situation de santé précaire suivie de son décès intervenu en 1700 le mettent rapidement à l'abri de poursuites plus sévères. Dans une belle lettre de Robert datée du 28 juin 1700, nous apprenons que Ducasse, lequel épouse les revendications des flibustiers vis à vis des autorités françaises adresse ne réclamation légale, par le biais du sieur Marie, écrivain principal à Saint-Domingue, contre la vente réalisée par La Flocelière, à la Martinique, d'une cargaison de nègres. Il semble dans cette affaire que La Flocelière ait agi de son propre chef, et en son propre intérêt sans tenir compte d'un éventuel partage du butin. Selon Ducasse, « *le retardement de ces nègres a engagé plusieurs flibustiers à se rendre forbans* ». Voici donc les héros de 1696–1697, auxquels Ducasse envisageait d'élever un monument de gloire, qui basculent dans le groupe honni des hors-la loi ! Robert, transmettant la lettre et la commentant, insiste en disant que ce glissement est bien antérieur à l'épisode du navire de La Flocelière. Pour lui, les flibustiers se sont faits forbans « *parce qu'ils n'estoient point payés de ce qui devoit leur revenir de 1400 m. livres qui leur ont été accordées par Sa majesté* » et « *ont commencé à se rendre forbans il y a plus d'un an* »⁴⁰. A la suite de cette affaire, on ne retrouve plus trace dans la correspondance que de quelques plaintes et enquêtes sur des individus accusés d'actes illicites et désignés comme flibustiers⁴¹ ou corsaires⁴², lesquels agissent individuellement, mais ne semblent guère pourchassés avec rigueur par les autorités françaises⁴³.

Lors de la crise de 1740, alors que ce sont cette fois les Anglais qui attaquent Carthagène, le vice amiral Vernon doit lui aussi étoffer ses troupes régulières par des engagements locaux. Le 29 octobre 1741, Champigny annonce que Vernon « *étoit reparti de la Jamaïque avec 3000 nègres et tous les blancs qu'il y avoit pu ramener pour tenter une nouvelle entreprise* »⁴⁴. Si le terme « ramasser » s'avère péjoratif, les termes de flibustier, voire de pirate ou de corsaire ne sont point utilisés, sans doute par prudence. Par la suite, le 23 mai 1742, le même Champigny parle du recours par Vernon du renfort de

⁴⁰ A. D. Mart., C8 A 12, f° 194, 1 Mi 270.

⁴¹ A. D. Mart., C8 A 16, f° 372, 1 Mi 275. Affaire Bernier et Laporte, emprisonnés l'un pour propos séditieux et l'autre pour prise illégale ; 22 août 1708.

⁴² A. D. Mart., C8 A 18, f° 309, 1 Mi 279 ; Plainte du sieur d'Abadie-Poyferré, capitaine à Carthagène contre le corsaire Jean Bon ; 1^{er} août 1712.

⁴³ Pour les deux premiers, la conclusion est une condamnation légère, avec un argumentaire qui parle de plus d'imprudence de leur part que de méchanceté, pour Jean Bon, la réponse consiste à déclarer qu'il n'est plus en Martinique et que les dernières nouvelles le concernant permette d'envisager son décès des suites de blessures ...

⁴⁴ A. D. Mart., C8 A 53, f° 360, 1 Mi 168.

4000 « *indes-braves, ennemis jurés des espagnols avec beaucoup de leurs pirogues* »⁴⁵, information qu'il confirme dès le 24 mai 1742 en précisant qu'il s'agit non plus d'indes-braves, mais « *d'indiens de la baie de Campêche* » ajoutant « *il en avoit effectivement 4000 avec eux* », ce qu'il considère comme un chiffre sans doute un peu excessif...⁴⁶. Ainsi, quand les Anglais lancent une opération navale sur Carthagène, eux aussi adjoignent à leurs marins de l'escadre officielle des habitants et des esclaves⁴⁷, et peut-être quelques rares noirs libres, recrutés sur place, ainsi que des indiens qui participent avec leur flottille de pirogue.

Les procédés sont donc bien identiques, et l'utilisation des locaux, sous diverses formes, ne peut qu'entraîner ou favoriser, hors des périodes officielles de conflits déclenchés par les grandes puissances, des vellétés de recherches d'un enrichissement rapide, à moindres risques, qui facilite la maintenance du système interlope des pirates et autres boucaniers s'avérant n'être souvent que des flibustiers démobilisés, incapables économiquement, socialement ou psychologiquement de revenir à la vie de simple habitant !

Au delà de la situation incertaine et évolutive des flibustiers, nous nous intéresserons maintenant à la précarité du système des informations dans l'espace des îles américaines.

Difficulté de l'information et aléas des transmissions.

Plusieurs niveaux sont à retenir dans cette analyse :

- Comment les gouverneurs ou intendants, représentant le pouvoir royal, installés dans les Antilles françaises collectent-ils leurs informations ? Auprès de quels individus et de quelles sources, selon quelles fréquences, selon quels critères ?

⁴⁵ A. D. Mart., C8 A 54, f° 187-189, 1 Mi 169.

⁴⁶ A. D. Mart., C8 A 54, f° 191-192, 1 Mi 169. Alexandre Olivier Oexmelin, *op. cit.*, mentionne ces « *indios bravos* » p. 191 et 232 du t. I et p. 126 du t. II, localisés près du golfe de Darien, et qu'il présente comme des « *sauvages* » et des « *cannibales* », donc réputés comme particulièrement dangereux et combatifs, que les espagnols n'ont pas pu réduire... La baie de Campêche se situe dans le Yucatan, id. p. 218 t. I.

⁴⁷ Traduisons : *blancs* signifie colons blancs, souvent planteurs ou habitants, *nègres* terme générique désigne tous les esclaves sans distinction de couleur. Il semble qu'à cette date il n'existe pas ou très peu d'affranchis, hommes de couleurs. Il apparaît toutefois que le chiffre de 3000 esclaves levés ainsi rapidement pose le problème de leur disponibilité sur les plantations, de bon vouloir, réel ou encouragé, (mais comment ?), des maîtres, du coût tant financier qu'économique d'une telle opération, et des risques qu'il y a d'abord à armer autant d'esclaves, et ensuite, après l'opération militaire, à faire repartir les survivants sur les champs Le chiffre de 3000 hommes n'est-il pas alors un peu gonflé, destiné à effrayer tant les ennemis que les observateurs ?

- Comment ces mêmes gouverneurs ou intendants informent-ils le gouvernement central, selon quelle procédure ? Quelle sélection ou quelle critique appliquent-ils aux informations qu'ils transmettent à la Cour ?
- Les gouvernements centraux disposent-ils d'autres voies d'information ? Comment les éléments en provenance de la Martinique sont-ils traités dans l'ensemble ? Comment donc les autorités installées à la Martinique ressentent-elles leur place, par rapport à Saint-Domingue en particulier ? Tentent-elles de développer leur place, et reçoivent-elles de la Cour le soutien espéré ?

Quand, autour de 1696-1697, il s'agit pour le gouverneur d'Amblimont de faire état des mouvements et succès de Pointis, puis entre 1700 et 1712, pour Robert, Dyel du Parquet, Vaucresson⁴⁸ et Phélyppeaux⁴⁹ de tenir la Cour de France au courant du développement des revendications émanant des flibustiers ou des plaintes à leur encontre, ainsi que de l'évolution des dossiers, les informations apparaissent généralement de première main, qu'il s'agisse de la saisie d'une lettre anglaise adressée par le président de la Barbade au général Codrington⁵⁰, de la transmission d'un courrier de Ducasse⁵¹, de la prise en compte de plaintes des flibustiers, dont nous ne savons si elles sont formulées par écrit ou oralement, quant à la répartition du butin⁵², de l'examen de plaintes adressées par les services de l'*asiento* de Carthagène en 1708⁵³ ou du capitaine de Carthagène contre un corsaire⁵⁴. Quelques rumeurs se dessinent tels des bruits sur la personne du gouverneur de Carthagène, M. de Pimienta⁵⁵, mais l'ensemble des informations semble relativement contrôlé, un effort de traduction est apporté pour la lettre anglaise saisie, les origines sont clairement identifiées, et quand il s'agit de bruits ils sont bien présentés en tant que tels. Si le début des opérations de 1696 est saisi avec précautions et « *beaucoup de secret* »⁵⁶, cela paraît parfaitement judicieux et bien à propos puisque l'offensive vient juste

⁴⁸ Vaucresson, Nicolas, François Arnoult de, intendant de 1706 à 1717.

⁴⁹ Phélyppeaux, Raymond, Balthazar, sieur du Verger, gouverneur général de 1710 à 1713. Nommé en 1709 Lieutenant Général des îles d'Amérique, il arrive à la Martinique le 22 décembre 1710. Il y meurt le 21 octobre 1713. Célébré pour son esprit par un spécialiste incontesté, M. de Saint-Simon. *Dictionnaire des hommes célèbres de la Caraïbe*, s.d. éd. Caraïbes, article rédigé par L. Chauleau, T. III p. 140.

⁵⁰ A. D. Mart., C 8 A 10, f° 14, 1 Mi 267, 1697.

⁵¹ A. D. Mart., C 8 A 10, f° 189, 1 Mi 267, 1698.

⁵² A. D. Mart., C 8 A 12, f° 190, 1 Mi 270, 1700.

⁵³ A. D. Mart., C 8 A 16, f° 362, 1 Mi 275, 1708.

⁵⁴ A. D. Mart., C 8 A 18, f° 309, 1 Mi 279, 1712.

⁵⁵ A. D. Mart., C 8 A 14, f° 72, 1 Mi 272, 1702.

⁵⁶ A. D. Mart., C 8 A 9, f° 219-222, 1 Mi 219, 1696.

d'être lancée, et qu'il n'est point question d'alerter par des mouvements intempestifs les forces espagnoles, ni les Anglais. Du reste l'escadre de Pointis d'une part, les corsaires et flibustiers de Ducasse d'autre part se déplacent indépendamment, pour ne point trop attirer l'attention de leurs ennemis, et se regroupent plus au large du lieu d'intervention. Apparemment, depuis la métropole, via les Antilles françaises, tout est fort bien coordonné, et il n'y a guère de place pour des fuites... Les principales informations glanées lors du suivi des opérations transitent soit par Corossol-Curaçao⁵⁷, ou par Antigua⁵⁸, pratiquement extorquées à l'occasion d'une remise par le gouverneur de la Guadeloupe de prisonniers anglais. Le sieur de La Poterie, chargé de cette opération diplomatique de routine de transfert de prisonniers obtient de Codrington l'annonce selon laquelle il a reçu une lettre lui indiquant que « *M. de Pointy a pris Carthagène mais qu'il lui en a coûté beaucoup de monde* », information certes réelle pour sa première partie, mais plutôt pessimiste quant à l'état des troupes, qui comporte peut-être une part de désinformation volontaire des Anglais, et que le gouverneur transmet telle quelle, tout en indiquant clairement sa provenance, et sans prendre parti. D'autres informations obtenues, qu'il s'agisse de l'attaque côtière de deux corsaires anglais entre Saint-Pierre et Fort-Royal⁵⁹ ou d'une relative insécurité régnant dans le bourg de Saint-Pierre liée à une importante présence de flibustiers⁶⁰ fournissent autant d'occasions de solliciter de la Cour plus d'aide militaire et financière, afin de répondre à une inquiétude des colons réelle, ou exacerbée par le gouverneur pour raison politique. Deux frégates garde-côte seraient les bienvenues pour assurer la sécurité maritime ainsi que le recrutement d'un prévôt, d'archers et d'au moins deux gardes en forme de « *hocqueton* » pour satisfaire à la police terrestre ou l'argent nécessaire pour ce faire.

La fréquence des relations avec la métropole est liée au mouvement des bateaux, donc relativement irrégulière. Les aléas des traversées peuvent entraîner des pertes de courrier, d'où une pratique constante de l'envoi de duplicata par plusieurs navires. M. de Phélyppeaux, dans une lettre datée du 1^{er} août 1712, fait état de sa réception par le biais de la frégate « La Valeur » de neuf lettres échelonnées entre le 7 octobre 1711 et le 28 avril 1712, et il en tire conclusion que neuf des siennes, adressée entre le 1^{er} janvier et le 11 juillet 1712 sont donc bien parvenues à la Cour, réaction qui permet de comprendre que les originaux des dites lettres ne lui étaient point parvenus, et

⁵⁷ A. D. Mart., C 8 A 10, f° 74-77, 1 Mi 267, 1697.

⁵⁸ A. D. Mart., C 8 A 10, f° 79, 1 Mi 267, 1697.

⁵⁹ A. D. Mart. C 8 A 10, f° 91, 1 Mi 267, 1697.

⁶⁰ Idem, violences « *très communes dans le bourg de Saint-Pierre à cause de la multitude de gens ramassés qui s'y rencontrent sous le nom de flibustiers* ».

que donc il travaillait en quelque sorte à l'aveuglette, informant sans obtenir de réponse... et donc sans recevoir d'ordres !⁶¹

Lors de la crise de 1740, dont les acteurs sont les Anglais, la situation de l'information semble bien différente, et surtout encore bien plus aléatoire. Elle apparaît comme davantage soumise aux rumeurs et aux bruits divers, transmis par des individus variables, dont la bonne volonté ne garantit certes pas la véracité, et cela généralement au hasard des escales commerciales. Depuis la Martinique, Champigny se plaint constamment à rappeler que les gens de Saint-Domingue se trouvent bien mieux placés que lui pour suivre les opérations et recueillir des informations dignes de foi. Il informe certes le roi et la Cour dès qu'il recueille quelque nouvelle, selon son devoir, mais est parfaitement conscient que celles-ci ne peuvent être que de seconde main et tardives, donc souvent inutiles pour toute décision d'importance⁶². Par ailleurs, ce conflit donne à Champigny l'occasion de rappeler à maintes reprises son point de vue sur la nécessité de la mise en défense par l'établissement de batteries dans l'île, de rappeler ses créations dans ce sens, et bien évidemment ses besoins financiers⁶³.

Des informations de première main parviennent grâce aux bonnes relations entretenues alors avec les Espagnols, dont les Français sont devenus

⁶¹ A.D. Mart. C 8 A 18, f° 309, 1 Mi 279, 1697. Les duplicata des lettres en provenance de France sont datés du 7 octobre 1711, 19 février 1712, 25 mars 1712, 4, 12 et 28 avril 1712. Celles adressées de Martinique sont toutes de 1712 : du 1^{er} et du 18 janvier, du 4 et du 26 avril, du 5 et du 9 mai du 16 juin et 11 juillet. Il annonce également une lettre qui partira le 3 août. Ces fréquences très irrégulières, avec un grand vide de mi janvier début avril, et la lenteur des traversées permettent difficilement, sans plus connaître la teneur exacte des lettres, de savoir qui répond à qui ...

⁶² A .D. Mart. C 8 A 51, f° 14-16, 1 Mi 166, 24 mars 1740. « *J'ay tout lieu de croire que vous aurez appris par Saint-Domingue plus tôt que par moy la prise de Portobello* »; A .D. Mart. C 8 A 51, f° 66, 1 Mi 166, 7 septembre 1740, concernant le butin obtenu par les Anglais à Chagres et Portobello : « *Comme vous pouvez avoir des nouvelles plus certaines de Saint-Domingue qui en est plus à portée, je ne m'étendrez (sic) pas davantage...* »; A .D. Mart. C 8 A 53, f° 360, 1 Mi 168, 29 octobre 1741 : « *Vous devez en avoir des nouvelles plus certaines par la voye de saint – Domingue...* »; A .D. Mart. C 8 A 54, f° 166-167, 1 Mi 169, 29 mars 1742 : « *Je pense bien, monseigneur, que vous aures déjà reçu par la voye de Saint-Domingue tout ce que ce capitaine nous a raporté...* ».

⁶³ A .D. Mart. C 8 A 51, f° 14-16, 1 Mi 166, 24 mars 1740. Véritable plaidoyer pour l'installation de batteries, l'une commencée près de Saint-Charles, l'autre envisagée au morne du capucin; A .D. Mart. C 8 A 51, f° 66, 1 Mi 166, 7 septembre 1740. Notification de l'arrivée de canons et de leur installation; A .D. Mart. C 8 A 53, f° 356, 1 Mi 168, 10 octobre 1741. Utilisation du récit donné par une coupure de presse espagnole, parlant de l'abondance des bombes utilisées par les Anglais lors du siège de Carthagène pour signifier « *la nécessité qu'il y a d'avoir beaucoup de mortiers et de bombes dans nos forteresses* ».

les alliés ou du moins des amis⁶⁴, même s'ils n'envisagent pas une intervention militaire⁶⁵ directe en leur faveur. Don Blaize de Lezo, le général des galions de Carthagène, écrit personnellement à Champigny, hélas en espagnol, qu'il lui faut traduire⁶⁶. L'origine de la lettre est attestée avec vigueur, accordant tout son poids à cette information, la seule incertitude demeurant, du moins pour l'historien, étant la fiabilité de Lezo en cette affaire, qui a peut être intérêt à gauchir la vérité, selon qu'il souhaite, (lui-même, ou au delà son gouvernement) ou non une intervention française⁶⁷. A compter de 1741, Champigny se trouve réduit à glaner des nouvelles bien plus aléatoires, auprès de divers intermédiaires, ceci à l'instigation de la Cour qui recherche des informations à tout prix⁶⁸. Ainsi l'observation de réactions des îles anglaises est mise à contribution⁶⁹. Le recours aux particuliers permet aussi de drainer des nouvelles, mais là le risque de la qualification et de l'interprétation des données est plus fort. C'est une fois « *un particulier arrivé de la Barbade à Sainte-Lucie* » qui fait état d'une lettre parvenue au général de la Jamaïque concernant une nouvelle expédition de Vernon⁷⁰, une autre la prise de connaissance d'un journal espagnol relatant le siège de Carthagène, parvenu à Saint-Pierre et traduit⁷¹ ou le récit d'un capitaine

⁶⁴ Nous sommes depuis 1713 dans le cadre diplomatique consécutif au traité d'Utrecht, dénommé le Pacte de Famille, lié à l'accession au trône d'Espagne de Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV.

⁶⁵ Il semble qu'à cette date, les capacités et effectifs tant en unités navales qu'en hommes aient fortement fléchies pour la Royale, ce qui explique aussi cet apparent désengagement.

⁶⁶ A .D. Mart. C 8 A 46, f° 149-151, 1 Mi 161 (2), 10 juin 1740.

⁶⁷ Idem : « *Je reçois dans le moment, Monseigneur, une lettre de Carthagène du général des gallions avec plusieurs autres en espagnol dont je n'ay pu encore avoir la traduction. Il me fait part de ce qui s'est passé devant cette place par l'Amiral Vernon, j'ay cru plus à propos de vous en envoyer un détail particulier que vous pouvez regarder comme très sur, cette lettre m'ayant été remis par le capitaine d'un de nos vaisseaux français qui s'est trouvé enfermé dans Carthagène pendant tout le temps que les Anglais ont resté devant cette place* ».

⁶⁸ A .D. Mart. C 8 A 53, f° 354, 1 Mi 168, 16 septembre 1741. « *Vous m'avez ordonné de vous écrire par tous les vaisseaux qui partiront d'icy et de vous rendre compte de tout ce qui viendrait à ma connaissance, quand bien même les nouvelles seroient peu intéressantes, je l'ay exécuté autant qu'il a dépendu de moy et même pour ne rien vous laisser ignorer j'en ay quelques fois hasardé auxquelles je n'ajoutois pas beaucoup de foy...* » et il ajoute plus loin « *En voici encore une autre dont non seulement je ne suis point caution, mais même que j'ay beaucoup de peine à croire...* ».

⁶⁹ A .D. Mart. C 8 A 51, f° 66, 1 Mi 166, 7 septembre 1740. Information sur les navires présents à la Jamaïque.

A .D. Mart. C 8 A 54, f° 166, 1 Mi 169, 29 mars 1740 « *par une autre nouvelle que j'ay reçu depuis peu de jours de la Barbade, j'apprends...* ».

⁷⁰ A .D. Mart. C 8 A 53, f° 354-355, 1 Mi 168, 16 septembre 1741.

⁷¹ A .D. Mart. C 8 A 53, f° 356, 1 Mi 168, 10 octobre 1741.

arrivé à Saint-Pierre en provenance de la côte d'Espagne⁷², où il trafiquait des mulets⁷³. Le 18 novembre 1741, un navire du Mississipi qui a relâché à La Havane, et débarque à Saint-Pierre bois, gingembre, suif et tabac fait état d'un mouvement de la flotte espagnole entre la Havane et Vera Cruz, confirme le décès de don Lezo, ainsi que celle du vice-roi du Mexique, et la rumeur, qui elle s'avère rapidement non fondée, de la mort de Vernon, ainsi que des arraisonnements en mer de deux navires français par les Anglais, évènement sans grandes conséquences, mais qui manifeste les craintes anglaises devant l'éventuelle reprise des hostilités de la part des Français, autant que leurs nouvelles fortifications⁷⁴. Le 29 mars 1742, c'est par le capitaine d'une frégate espagnole chargée de cuirs et de tabac que de nouvelles informations sur les déplacements de Vernon sont connues, ainsi que les dispositions de résistance entreprises par les Espagnols⁷⁵. En 1742, trois capitaines de navires marchands venant de Cadix à destination de la côte d'Espagne rapportent des informations circulant à Saint-Pierre sur une tentative de Vernon contre Carthagène⁷⁶, information rapidement confirmée, du moins en partie, par une lettre de M. de Poinsable reçue en mai et dont Champigny instruit les autorités du royaume le 24 mai 1742, avec en complément les nouvelles d'un combat naval entre trois vaisseaux de guerre espagnols et trois pataches anglaises relatées par le commandant d'un petit bateau venant de Curaçao et témoin de l'affrontement⁷⁷. La qualité de ces nouvelles et observations diverses demeure parfois bien aléatoire, et Champigny s'en excuse, tenu qu'il est de tout recenser. S'il tente avec un certain discernement de traiter les diverses informations venues à sa connaissance, il n'en demeure pas moins, vis à vis du pouvoir central auquel il se réfère, contraint à une certaine efficacité. C'est ce qui lui vaut apparemment un relativement sévère rappel à l'ordre daté du 9 février 1742, devant lequel il s'insurge et se dédouane par un courrier du 9 mai 1742⁷⁸. Il y rappelle qu'il n'est en rien responsable de la médiocre qualité des nouvelles, qui ne sont souvent que des rumeurs, il signale que Santo-Domingue, pourtant plus proche du théâtre des opérations et qui est donc capable d'informer plus rapidement la Cour se trouve aussi victime de la mauvaise

⁷² Cette expression désigne la côte des colonies espagnoles d'Amérique, et non la côte de la péninsule ibérique.

⁷³ A .D. Mart. C 8 A 53, f° 360, 1 Mi 168, 23 octobre 1741. Il apporte la première version connue de la maladie et de la mort de don Lezo.

⁷⁴ A .D. Mart. C 8 A 53, f° 378, 1 Mi 168, 218 novembre 1741.

⁷⁵ A .D. Mart. C 8 A 54, f° 166, 1 Mi 169, 26 mars 1742.

⁷⁶ A .D. Mart. C 8 A 54, f° 187-189, 1 Mi 169, 23 mai 1742.

⁷⁷ A .D. Mart. C 8 A 54, f° 191-192, 1 Mi 169, 24 mai 1742.

⁷⁸ A .D. Mart. C 8 A 54, f° 168-170, 1 Mi 169, 9 mai 1742.

qualité de ces nouvelles, et fournit même une preuve précise de cette véritable « désinformation ». Il s'insurge que lui soit reproché un « mauvais traitement » des permissions de commerce accordées pour la côte d'Espagne, qui ne permettent pas d'obtenir simultanément de meilleures relations. Il précise à cet égard que les gens qui traitent à la côte mulets et cocos, agissent de manière interlope auprès des autochtones non au fait des problèmes de grande politique. Enfin, puisqu'on lui demande plus d'efficacité dans la collecte et la transmission des renseignements, il sollicite la mise à sa disposition d'un navire, qu'il a déjà demandé du reste à plusieurs reprises sans succès, et qui le mettrait au fait de pouvoir convenablement remplir sa tâche avec exactitude. Enfin, il rapporte une information concernant Vernon, lequel vient de faire embarquer à la Jamaïque bombes et boulets afin, croit-on, de se lancer à nouveau contre Carthagène. Il pense qu'il s'agit plus certainement d'une feinte, et que l'objectif n'est pas Carthagène mais Vera Cruz et estime que de toute façon les deux places sont bien défendues. Il glisse, avec une certaine dérision que s'il rapporte « *a tout hazard* » ce fait qui a du déjà parvenir en France via Saint-Domingue, c'est que « *comme il peut être arrivé un accident au navire qui vous la porte de Saint-Domingue* » il pare ainsi à toute éventualité de carence de l'information. Cette véritable flèche de Parthe envers son collègue et rival de Saint-Domingue manifeste l'existence d'une certaine hostilité entre les deux hommes, peut-être plus qu'entre les deux îles, et vise aussi à rappeler à la Cour les réels aléas de liaison entre les colonies et leur métropole.

*

Au fil des événements militaires en mer des Caraïbes orientés vers la prise de Carthagène, réussie par les Français en 1697, mais non par les Anglais en 1740, nous présentons bien l'importance économique et stratégique de cette place qui se défend vigoureusement, et sut utiliser les enseignements de sa défaite de 1697 pour se consolider et résister en 1740. Mais plus que le sort même de Carthagène des Indes, ce vaste entrepôt à la fois débouché des richesses de l'Amérique espagnole et port initial de la *carrera de Indias*, à la valeur symbolique importante sur cette côte d'Espagne, nos sources nous ont permis de suivre la constitution des contingents des expéditions navales, leurs ponction sur les occupants à des titres divers des îles coloniales et des territoires environnants, l'utilisation, pas toujours sans arrière pensée, des forces vives et parfois instables de ces îles d'aventures, et le désintéressement officiel envers ces hommes, pas toujours récompensés à leur juste valeur après les périodes de conflits. Le système génère ainsi ses hors-la-loi, qui viennent avec leur propre matériel, leurs navires et diminuent d'autant les frais de l'escadre officielle, fort utiles

pour fournir des troupes à toute épreuves, exécuter la basse besogne, et permettent donc de pratiquer une véritable guerre psychologique vis à vis des ennemis terrifiés par ce recours à des individus réputés pour leur violence, ou leur irrespect naturel, de par leurs origines ethniques, des lois de la guerre européenne. L'éloignement des territoires par rapport aux métropoles européennes constitue une difficulté importante pour la saisie et la transmission des informations. Si la situation depuis les îles françaises est assez correctement dominée quand il s'agit de suivre ses propres hommes dans une expédition bien élaborée, et victorieuse, elle devient beaucoup plus ardue et aléatoire quand l'ennemi pratique une politique de désinformation et que les civils de passage transmettent diverses rumeurs, parfois totalement sans fondement, que les autorités des Antilles, sans moyen véritable de contrôle, ne peuvent que retransmettre avec méfiance souvent. Il n'en demeure pas moins, que sur le plan de leurs activités de mise en défense de la Martinique, les diverses autorités, gouverneurs ou intendants, savent parfaitement exploiter les craintes des colons, réelles ou supposées, et l'atmosphère tendue des périodes de crise pour tenter d'obtenir de la Cour toujours plus de moyens en hommes, en navires, en matériel militaire et en financement afin d'améliorer la sécurité de leur île.

Fort de France, Martinique

Carthagène des Indes : le site

